

Toutes les raisons d'être en grève le 27 mars



DGFP: les garanties collectives des agents en danger!

Alors que dans sa lettre du 28 février, le Ministre prétend agir en toute transparence, force est de constater que le flou artistique caractérise l'avenir des personnels à long terme. En effet, E.Woerth annonce la fusion des corps statutaires du trésor public et de impôts d'ici 2012, mais ne donne aucune indication quant aux règles de gestion finales qui seront retenues. La CGT pense que ce silence est volontaire car ce même ministre qui est aussi celui de la Fonction publique veut s'attaquer au statut général comme le gouvernement s'est attaqué au Code du travail. La volonté est de briser les garanties collectives des fonctionnaires sur les mutations (par l'introduction de mobilité forcée), par une modification des modes de rémunération avec des primes modulables liées aux résultats, par des statuts d'emplois en lieu et place de grades existants, par un développement des promotions arbitraires et un rôle réduit pour les organismes paritaires (CAP).

Qui peut croire, malgré les propos rassurants, que les agents de la DGFP(Direction générale des Finances Publiques) seraient exclus de ces attaques ?

Surtout que l'occasion est belle pour ce ministre. En effet, pour des raisons d'histoire et de réseau différents les règles actuelles de gestion à la DGCP et à la DGI sont sensiblement différentes (mutations, ARTT par exemple). Supprimer toutes les règles pour laisser place à l'arbitraire est une tentation facile pour harmoniser vers le bas la situation des agents des deux administrations !

Les agents s'inquiètent de leur avenir. Les questions affluent aux syndicats. Dans quelles conditions vais-je travailler ? Comment seront définies mon affectation définitive et mes possibilités de mutation ? Comment vais-je être noté ou promu ?

Une volonté de rester dans l'opacité

Le ministre n' apporte pas de précisions pour l'avenir sur les futures règles. Lors de son discours aux syndicats du 11 février il répond : « *Quand ? dès qu'on le pourra et bien sûr, après en avoir discuté avec vous* ». En somme, il faut mettre en œuvre sa réforme en œuvre et pour les garanties des agents, on verra pour vous plus tard !

Mais pour la CGT, la meilleure des garanties pour les agents consiste à assurer la pérennité des missions et des réseaux. La pérennité du service public rendu justifie alors pleinement les droits spécifiques accordés aux personnels. Le ministre tente de les rassurer en indiquant que pour les trois ans à venir , durée de la période transitoire, rien ne changera pour eux avec l'instauration des deux filières de gestion et la création de passerelles.

Mais cela est loin d'être évident car la mise en place rapide des SIP, des directions uniques et des trésoreries mixtes réduites en poste de gestion des collectivités locales, accentuée par les 3000 suppressions d'emplois annoncées par an met en péril l'avenir des personnels. Il est d'ailleurs inadmissible que la mise en place de ces structures se fasse dans l'opacité la plus complète à l'image de l'instauration des services de l'administration centrale unique!

Une période transitoire pas si simple que ça!

Le coordonnateur du Ministère a présenté lui-même la phase de transition en expliquant qu'il s'agissait d'accompagner avec le moins de dégâts possibles la gestion des personnels pendant une période par nature, compliquée. Pour cause de contraintes juridiques, il faut, dans l'attente d'un basculement vers des corps statutaires uniques, gérer deux systèmes de gestion baptisés : « filière de gestion fiscale » pour les ex-DGI et « filière de gestion publique » pour les ex-DGCP.

En gros on conserve les mêmes règles le temps que la fusion soit achevée. Mais, la situation personnelle et familiale des agents ne se fige pas pour autant pendant trois ans et le réseau ainsi que l'organisation des services évolueront entre temps. Comment les personnels pourront exercer leur choix de carrière avec visibilité ? Faire des choix de passerelles, de mutations risque de relever du casse-tête dans un avenir proche.

La question des mutations

Le Ministre tente d'abuser les agents en indiquant qu'il y aura plus de possibilités de mutations. Certes, par construction le nombre de postes va augmenter puisque les deux réseaux seront fusionnés, mais de façon toute aussi évidente, le nombre de demandes de mutation sera aussi plus important. Pire, un des objectifs affichés de Bercy est de supprimer massivement des emplois. De nombreux agents partis en retraite en province ne seront donc pas remplacés, fixant en particulier les plus jeunes dans leur département de première affectation (20% des effectifs sont déjà cantonnés à la région parisienne).

En ce qui concerne la garantie du choix pour tous les agents, il s'agit plus d'un slogan que d'une réalité. Certes aucun collègue n'aurait à changer de commune contre sa volonté, mais il restera soumis aux règles de gestion de son corps d'origine et pourrait être obligé de changer de service. Ce sera sûrement le cas lors de la mise en place des SIP et des direction uniques. Le ministère n'a pas voulu mener le débat sur les effectifs et leur origine dans ces futures structures, ni sur leur mode de gestion. Les emplois seront-ils « estampillés » gestion-publique ou gestion fiscale ? Qui pourra les obtenir dans l'avenir surtout si des options sont effectuées... ? Quelles possibilités réelles pour les autres collègues d'obtenir ces postes? Est-ce que ce sera à la « tête du client » pour les futures affectations locales ?

Afin de fluidifier les échanges de personnels et de savoir-faire entre les anciennes directions, le Ministre avance son système de passerelles par voie de détachement. Il veut en faire un exemple de la mobilité possible dans la Fonction publique.

Le système de quotas inventé à cet effet est inadmissible et rejeté par toutes les organisations syndicales.

Il veut au mépris des règles de chacune des directions imposer un quota d'affectations d'agents de l'autre administration. Cela revient à leser certains collègues qui attendent depuis longtemps pour rentrer chez eux.

Il veut aussi créer des postes à profil, donc d'affectation arbitraire, où un agent de chaque administration pourrait se voir choisi pour occuper n'importe quel poste de chaque filière! Le choix du prince! Tout cela est inacceptable! Pour la CGT, il ne faut pas que les règles des deux administrations soient bafouées. Les seules exceptions compréhensibles sont d'une part que la prise en compte des demandes prioritaires ne soient pas soumises aux quotas, et d'autre part la possibilité pour les agents d'une des deux administrations de pouvoir obtenir les postes laissés vacants de l'autre filière.

Face à de telles méthodes et aux incertitudes qui en découlent, quant à l'adéquation des exigences de la DGFP et des besoins des personnels, bien malin sera l'agent qui sera en mesure d'évaluer ses possibilités de mutation. Autant s'en tenir à la cartomancie ou lire dans le marc de café!

Faudra-t-il attendre indéfiniment son tour dans sa filière ou jouer au poker avec son avenir en demandant un détachement, ou aller se vendre pour un poste à profil ?

Notation(s) dans les services communs et SIP

Le Ministre a fait le choix de ne pas traiter les agents des mêmes services de la même façon en fonction de leur origine administrative. Alors que le notateur sera le même, les enveloppes de mois de bonification lors de la notation seront distinctes par filière.

Pour le notateur il s'agira de jongler entre deux enveloppes et deux gestions différentes. Pour les notés, cela risque de conduire à plus d'arbitraire et d'inégalité entre collègues d'un même service, parce que le niveau d'attribution sera différent en regard des effectifs de chaque filière dans ces services fusionnés.

Temps de travail : qui seront les perdants ?

Pour le Ministre, le souci principal est de faire fonctionner les SIP au plus vite. Il va donc procéder à l'harmonisation des pratiques de gestion du temps de travail pour permettre le fonctionnement des équipes.

Autant la CGT approuve le maintien du choix individuel pour le régime ARTT dans ces structures, autant elle déplore l'absence de réponse pour l'harmonisation du nombre de jours ARTT, les ponts naturels et les jours comptables. Pour les jours ARTT cela signifie que les agents de la filière gestion publique seront mieux dotés.

Entretenant le flou autour des jours comptables cela signifie que tous les ex-agents de la DGCP et certains ex-agents de la DGI pourraient se voir retirer arbitrairement en moyenne deux jours de congés supplémentaires. Voilà un nouvel exemple de la reconnaissance de ce ministre. Il est bien dans le slogan, travailler plus pour gagner moins.

Les règles de gestion du personnel vont se dégrader avec le projet de fusion du Ministre. Il est urgent d'obliger ce E. Woerth à ouvrir de réelles négociations. La fusion de la DGI et de la DGCP ne peut être le prétexte à supprimer les garanties des personnels. Au contraire, il faut prendre le meilleur de chaque administration pour bâtir des garanties collectives fortes dans l'avenir. L'action est donc plus que jamais nécessaire.

Le SNADGI-CGT et le SNT-CGT appellent les agents à :

- Se rassembler dans l'unité la plus large ;
- S'inscrire dans toutes les initiatives prises au niveau de la Fonction publique;
- ▶ Être massivement en grève le 27 mars prochain.